

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Proposition de loi visant à mettre fin au devoir conjugal

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères soulignés**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article 1^{er}

- ① Le code civil est ainsi modifié :
 - 1° *(Supprimé)* L'article 212 du code civil est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ② « Chacun respecte le consentement de l'autre. »
 - 2 *(nouveau)* Le premier alinéa de l'article 215 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Cette communauté de vie ne crée aucune obligation pour les époux d'avoir des relations sexuelles. »

Commenté [CL1]: [CL10](#)

Article 2

- ① L'article 242 du code civil est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ② « Le divorce pour faute ne peut être fondé sur l'absence ou le refus de relations sexuelles. »